

la charte

des auteurs et illustrateurs jeunesse

Procès-verbal Assemblée générale ordinaire du 02 juin 2022

AG virtuelle (plateforme Zoom)

L'assemblée générale ordinaire commence à 10h05. Le mot d'accueil est fait par Marc Daniau, co-président de la Charte. L'assemblée générale ordinaire compte 27 présents et présentes. Le quorum n'étant pas atteint, la co-présidente, Aurélie Gerlach, convoque une assemblée générale extraordinaire.

Assemblée générale extraordinaire – 02 juin 2022 – 10h07

1. Lecture du rapport moral de la co-présidence de l'association : Marc Daniau, Béatrice Égémard, Aurélie Gerlach, Lucie Le Moine et Hélène Vignal.

Le rapport moral de la co-présidence est voté et approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du rapport d'activité de l'année écoulée par Anne Clerc, déléguée générale.

3. Présentation et lecture du rapport financier de la trésorière 2021 et présentation du budget prévisionnel 2022 par Hélène Vignal.

Le rapport financier 2021 est voté et approuvé à l'unanimité

Le budget prévisionnel 2022 est voté et approuvé à l'unanimité.

4. Vote des recommandations sur la rémunération des rencontres et signatures pour l'année 2023 (vote uniquement électronique organisé du 27 mai au 03 juin 2022) :

Après indexation sur l'indice du coût de la vie INSEE (avril 2022) +4,8 % (depuis l'AG 2021), le montant brut recommandé pour une journée de rencontres Charte passe à 475,33 € ; et le montant brut recommandé pour une demi-journée de rencontres passe à 286,76 €.

Le montant brut pour une journée de signatures passe à 237,67 € ; et le montant brut recommandé pour une demi-journée de signatures passe à 143,39 €.

Résolution votée à la majorité : 827 électeurs et électrices (Chartistes à jour de leur cotisation 2022), 398 voix exprimées (soit un taux de participation de 48 %), validation des tarifs avec 377 voix (non validation des tarifs : 3 voix et ne se sont pas prononcées : 18 voix).

Les recommandations tarifaires de la Charte sont transmises à la SOFIA et au CNL qui s'y réfèrent et les prennent en compte dans les demandes de subventions pour 2023.

5. Élections du conseil d'administration (vote uniquement électronique organisé du 27 mai au 03 juin 2022) :

6 postes d'administrateurs et administratrices étaient à pourvoir au sein du conseil d'administration.

7 candidatures ont été déposées : Corinne Lesimple Royer (dite Calouan), Marc Lizano, Anne-Gaëlle Morizur, Roseline Pendule, Floriane Ricard, Laura Sikorski, Aude Vivet (dite Aodez S. Bora).

Sur 827 électeurs et électrices inscrit·es (Chartistes à jour de leur cotisation), 397 votes ont été exprimés (soit un taux de participation de 48 %).

Les 6 candidat·es élu·es, pour une durée de trois ans, sont :

Corinne Lesimple Royer (dite Calouan) : 282 voix

Marc Lizano : 333 voix

Roseline Pendule : 295 voix

Floriane Ricard : 335 voix

Laura Sikorski : 336 voix

Aude Vivet (dite Aodez S. Bora) : 276 voix

L'Assemblée générale extraordinaire se termine à 12h33.

Marc Daniau, co-président,



Béatrice Égémar, co-présidente,



Aurélie Gerlach, co-présidente,



Lucie Le Moine, co-présidente,



Hélène Vignal, co-présidente

